

Édito (ou point fort de la semaine) :

Démocratie ou Santé ?

Emmanuel Macron a annoncé que la vaccination anti-covid serait rendue obligatoire pour les personnels soignants et non soignants des hôpitaux, cliniques, Ehpad et maisons de retraite, ainsi que pour les professionnels et bénévoles intervenant auprès des personnes âgées à domicile. Il a fixé l'échéance au « 15 septembre » et annoncé « des contrôles et des sanctions ». Les soignants non vaccinés au 15 septembre « ne pourront plus travailler et ne seront plus payés ».

Il a aussi indiqué que, dès le 21 juillet, le pass sanitaire sera étendu sur tout le territoire pour les « lieux de loisir, de culture, de transport et les centres commerciaux » rassemblant plus de 50 personnes et même évoqué la possibilité, en fonction de l'évolution de la situation, d'étendre l'obligation vaccinale à tous les Français après avoir affirmé quelque temps auparavant qu'il était hors de question d'y recourir.

Oui, il est impératif d'organiser la lutte contre le coronavirus, de limiter sa propagation et, c'est indéniable, cette responsabilité incombe à nos gouvernants. Oui la vaccination est un moyen d'y parvenir mais elle doit rester le résultat d'un choix libre et éclairé.

La législation établit que le consentement du patient doit obligatoirement être obtenu par le médecin pour la pratique de tout acte médical ou la mise en application d'un traitement. Elle ne prévoit que deux exceptions : la situation d'urgence qui nécessite une action immédiate parce que le pronostic vital du patient est engagé et l'impossibilité de joindre la personne de confiance dans le cas d'un patient dans l'incapacité de s'exprimer.

L'obligation vaccinale contrevient à ces dispositions et nécessitera, avant le 15 septembre, une modification de la réglementation en vigueur qui ne pourra qu'attenter gravement à des libertés fondamentales. Le Président de la République et le gouvernement ont choisi d'agiter les peurs, de brandir la menace et de recourir à la contrainte plutôt que d'informer, d'éclairer, de faire appel à l'intelligence et au bon sens des Français qui, dans leur immense majorité, sont pourtant soucieux de leur santé et conscients des enjeux.

Il sera intéressant de voir quelle forme prendra cette modification de la réglementation qui va soumettre l'exercice de certaines professions ou de certains actes du quotidien à une vaccination : Voie législative et consultation des représentants de la nation ou voie réglementaire et fait du prince.

Il sera également intéressant d'observer les réactions des politiques, des médias et de la population face à ce que certains qualifient de dictature sanitaire en contestant sa légitimité et sa pertinence.

R. VACHON

Sommaire :

- **L'écho des comités :** **Page 2 et 3**
- **Autres infos locales :** **Page 3**
- **Dossiers :**
 - **Obligation vaccinale** **Page 4**
 - **Réforme du financement de la psychiatrie** **Page 5**
 -
- **Culture et santé :** **Page 6**

L'écho des comités :

Paimpol, Lannion-Trestel et Guingamp

Un courrier découvert par un des comités a jeté l'émoi dans la région du Trégor-Argoat en Bretagne. La nouvelle Commission Nationale de L'Investissement en Santé (ex-COPERMO) a décidé de s'attaquer à l'organisation de l'offre de soins du GHT d'Armor et notamment sur les hôpitaux de Guingamp, Lannion-Trestel et Paimpol. Les trois Comités avec les syndicats ont décidé de faire front ensemble face à la lettre de mission de l'ARS Bretagne et à l'enquête lancée en mars dernier, pendant la pandémie, les scénarii devant être rendus en septembre.

[La lettre de mission de l'ARS.](#)

[La lettre des comités aux élus.](#)

[Le reportage de la chaine TEBEO](#)

NORD DEUX-SEVRES

Suite à la parution d'un rapport de la Chambre Régionale des Comptes de Nouvelle-Aquitaine dénonçant la situation calamiteuse qui a résulté du regroupement du plateau technique sur un seul site la direction du CHNDS répond.

[Le rapport de la CRC](#)

[la réponse de la direction du CHNDS](#)

et dans le prolongement de cette réponse :

- la position d'un ex président de CME,
- une brève réaction du collectif de défense de l'offre de soins en Nord Deux-Sèvres qui détaillera sa position lors de sa prochaine réunion publique,
- les attentes de la CGT.

SARLAT (24)

Pour nous, le FORFAIT PATIENT URGENCES, c'est non!

[Le tract du comité](#)

LUÇON - 85

Rassemblement tous les vendredis pour défendre les urgences et le SMUR



SUD – YVELINES

Le collectif hôpital Santé publique a sorti son 3ème flash d'infos

[Le bulletin](#)

SAINTE AFFRIQUE - 14

Le Manifeste sort son premier bulletin

[Le bulletin](#)

Autres infos locales :

NANCY (54)

Au CHU de Nancy, une centaine de lits fermés cet été pour faire face au manque d'effectif.

[L'article de Francebleu](#)

PACA

la Coordination Régionale CGT Santé et Action Sociale PACA a décidé d'organiser du 20 au 27 juillet 2021 une caravane des Luttes pour aller à la rencontre des salariés, des militants, des usagers.

[Le communiqué](#)

Dossier :

Obligation Vaccinale

Les syndicats de soignants réagissent à l'annonce du Président de la République.

[Le communiqué de la CGT](#)

[Le communiqué de Sud Sante Sociaux/](#)

Des centaines de soignants manifestent à Perpignan et le cortège ne cesse de grossir à mesure qu'il avance dans les rues.

[L'article de francebleu](#)

Manifestations spontanées aussi à Paris et dans d'autres villes

[L'article d'aa.com](#)

[La vidéo du Parisien](#)

Projet de réforme du financement de la psychiatrie

On adhère volontiers aux objectifs affichés par le gouvernement dans Ma santé 2022 mais on reste réservé quant aux propositions

[Ma_sante_2022 - Financement pour la psychiatrie](#)

Le préambule de la proposition de loi n°473 relative au financement de la psychiatrie pour 2019 montre le dénuement des services et l'extrême gravité de la situation des patients et de leurs familles

[La proposition de loi](#)

La Fédération Hospitalière de France (FHF) demande une remise à niveau du financement de la psychiatrie publique.

Le communiqué

Face au projet de réforme les équipes soignantes sont entre attentes et inquiétudes :

L'article de la revue Santé Mentale

De son côté, pour Laurence COHEN, sénatrice, le projet de décret va encore aggraver la situation.

La lettre au ministre de la Santé

Culture et santé :

<https://www.youtube.com/watch?v=Cyv2SQIggCE>

« Toutes les infos sur le site de la Coordination Nationale »

<http://coordination-defense-sante.org/>



COORDINATION NATIONALE
des Comités de Défense des Hôpitaux et Maternités de Proximité
(Fondée à Saint Affrique en avril 2004)
Siège social : **1 rue Jean Moulin 70200 LURE**
Secrétariat : Lundi : 8h45-11h15 et 13h40-17h30 / Mardi : 8h45-14h45 / Jeudi : 8h45-11h15 / Vendredi : 13h40-16h15
Tél : 09 67 04 55 15
SIREN : 503 711 988 - SIRET : 503 711 988 00025
Association agréée - Arrêté du 06/06/2018 - N2017RN0146
Site : <http://coordination-defense-sante.org/>
Contact : cda12550@coordination-defense-sante.org
Présidente : Michèle LEFLON michele.leflon@orange.fr
Adresse : 34 Rue de la Porte de Bourgogne – 08000 Charleville-Mézières - Tél 06 08 93 84 93
Secrétaire : Rosine LEVERRIER boudchoum@wanadoo.fr
Adresse : 5 Rue Barbey d'Aurévilly – 14500 VIRE - Tél 02 31 67 07 54 - 06 41 29 08 02